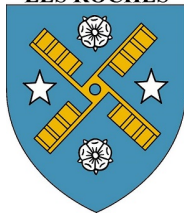


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SAINT OURS
LES ROCHES



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du conseil**, le **06 juillet 2026**, à **18H30**.

Affiché le 03/07/2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
- 02 - Décision modificative n°01 – Budget principal - Correction de l'affectation du résultat – Budget principal et BA Locaux commerciaux
- 03 - Approbation du versement de l'excédent de recettes de fonctionnement 2025 du SMGF aux sections de Saint-Ours-les-Roches
- 04 - Approbation et acceptation de la subvention accordée par le CEPIV afin de réaliser un projet de récupération d'eau
- 05 - Adhésion au groupement de commandes relatif à la fourniture de produits d'entretien et de solutions d'eau ozonée
- 06 - Gratuité des droits de place pour les forains dans le cadre de la fête patronale
- 07 - Fixation des tarifs et des conditions de mise à disposition des barnums communaux aux associations ursiniennes
- 08 - Gratuité des autorisations d'occupation du domaine public communal accordées aux gestionnaires et concessionnaire de réseaux lors de la réalisation de travaux
- 09 - Révision des tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire
- 10 - Abrogation des délibérations n° MA_DEL_2025-067, 068, 069 et MA_DEL_2025-096 relative à la cession du cabinet dentaire communal à la Société Civile Immobilière (SCI) Saint-Ours
- 11 - Adoption d'une amende administrative pour dépôts sauvages
- 12 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'assistant(e) administratif(ive) aux services techniques

- 13 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil périscolaire polyvalent
- 14 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 15 - Désignation des représentants de la commune de Saint-Ours les Roches au CLIC Riom Limagne Combrailles
- 16 - Désignation des représentants de la commune au sein du CNAS

Le Maire, M. Stéphane PONCÉ